

Habitat et qualité du bâti

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

L'habitat breton est souvent marqué par la vétusté et les besoins de réhabilitation sont considérables, que ce soit dans les quartiers reconstruits après la guerre, les maisons individuelles à bas coût ou encore les centre-bourgs anciens désertés.

A cet enjeu s'ajoute celui de la transition énergétique et de la qualité environnementale du bâti qui se traduit par la rénovation énergétique, le recours aux éco-matériaux et aux approches d'économie circulaire.

Le secteur bâtiment doit également répondre à des enjeux sociaux importants, notamment liés aux enjeux de précarité énergétique et de difficultés de se loger (cf. fiche Aménagement).

Le secteur de la construction est un des moteurs de l'économie bretonne : il représente 6% des emplois, 6,5% du PIB et 13,4% des entreprises. Ce secteur doit être accompagné et formé pour pouvoir répondre aux mieux à ces différents enjeux.

Qualité environnementale du bâti

➤ **La consommation énergétique du bâti**

En cohérence avec l'objectif fixé au niveau européen, **nous voulons diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Bretagne d'ici à 2030 par rapport à 1990.**

Les bâtiments résidentiels représentent 23% des émissions de GES (32% en intégrant le tertiaire) et représentent 45% de la consommation d'énergie bretonne (premier poste en termes de consommation d'énergie).

Pour tenir les objectifs globaux de réduction des consommations énergétiques et de limitation de GES, la Bretagne devra ainsi mobiliser des fonds conséquents pour renforcer la rénovation de son parc bâti et soutenir la filière de l'éco-construction.

Si dès 2013, l'Etat et la Région se sont fixés un objectif de rénovation de 45 000 logements par an d'ici 2020 dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Bâtiment Durable Breton (PBDB), en cohérence avec les objectifs nationaux du

Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat, actuellement, *"le rythme annuel de rénovation de logements est estimé à 20 000 rénovations, dont la moitié véritablement accompagnée. **Ce rythme reste insuffisant pour atteindre les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique** et le coût sur les factures des ménages"* (SRADDET 2019).

En 2019, le SRADDET actuel a renouvelé cet objectif de rénovation de 45 000 logements par an, pour viser notamment la haute performance énergétique, en priorité en direction du parc dit social et des logements des ménages modestes.

Premièrement, **cet objectif peut encore être amplifié** et porté à 50 000 logements par an, **avec une exigence sur la performance énergétique de niveau BBC Rénovation** (Bâtiment Basse Consommation) (atteindre au minimum le niveau B de l'étiquette énergétique).

Deuxièmement, il faut se donner les moyens de réellement atteindre ces objectifs.

Adopté en 2019, le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), co-porté au niveau régional, est venu fragiliser la dynamique existante en Bretagne autour du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Financé par des fonds privés (Certificats d'Economie d'Energie), ce programme a modifié le financement au forfait pour privilégier un financement à l'acte, rappelant les logiques contre-productives à l'œuvre dans le domaine de la santé.

Des objectifs pour les bâtiments tertiaires (bureaux, commerces) et les établissements publics (lycée par exemple) sont également à déterminer.

➤ **La rénovation, une activité créatrice d'emplois**

La transition écologique des bâtiments est pourvoyeuse de nouveaux emplois non délocalisables (artisanat). Selon le rapport HCC, la création d'emploi est estimée entre 196 000 et 500 000 à l'horizon 2050 en France. Selon l'association Négawatt, 406 000 emplois seraient créés dans la rénovation énergétique d'ici 2030 si l'obligation d'une rénovation performante accompagnée est retenue (2,5 fois plus que sans obligation). Dans le bâtiment, il y a un fort enjeu à pouvoir recruter des personnes qualifiées, ainsi qu'à remplacer les personnes qui partent à la retraite.

➤ **Une filière productrice de déchets**

Le secteur du BTP a produit de l'ordre de 227,5 millions de tonnes de déchets en 2014. Cela représente 65 % des déchets en France. Cette part est importante notamment en raison de la part très importante des déchets inertes (béton, brique, verre). En parallèle, les ressources comme le sable et les métaux se raréfient.

La démarche d'économie circulaire, permettant le réemploi des matériaux de construction, est donc un enjeu sociétal très fort, ainsi que la réutilisation au

maximum de logements déjà existants plutôt que la construction neuve ou la démolition-reconstruction.

➤ **Décarboner la filière du bâtiment grâce aux matériaux biosourcés**

Les matériaux de construction (béton, brique, plastique) ont un fort impact carbone. Afin de limiter l'émission de GES, il faut encourager le recours aux matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre, lin, algues, roseaux), recyclés (ouate de cellulose, textiles recyclés) et terre crue. Pionnière dans la réflexion sur l'éco-conception, la filière du bâtiment doit être davantage soutenue par la Région dans sa conversion vers des matériaux plus durables.

Impact de l'habitat sur la santé

Nous passons en moyenne entre 70 et 90 % de notre temps dans un espace clos. La qualité sanitaire de nos logements et espaces de travail est un enjeu majeur pour préserver notre santé. Les travaux de rénovation et la construction doivent prendre en compte les enjeux de l'amiante et de la qualité de l'air intérieur (isolation et ventilation des logements, prise en compte du radon).

De nombreux lycées bretons sont construits sur des sols particulièrement riches en radon. L'exposition au radon est la 2eme cause de cancer du poumon après le tabac.

Le problème persistant de l'amiante dans les lycées et les friches agricoles

La plupart des lycées bretons contiennent de l'amiante dans différents matériaux. Les sols constitués de dalles vinyle-amiantées se dégradent au fil du temps et plus ils se dégradent, plus ils génèrent des poussières amiantées qui menacent la santé des élèves et des personnels.

De nombreux bâtiments agricoles, notamment d'élevage, constitués essentiellement de matériaux de type amiante-ciment sont à l'abandon dans les campagnes bretonnes. Ces sites constituent des dangers immédiats libres d'accès. Ils sont menacés d'être engloutis par la végétation, ce qui rendra la dépollution de ces sites des plus difficile et des plus coûteuse.

Qualité architecturale et patrimoniale

La qualité du bâti, c'est aussi la qualité architecturale et patrimoniale des paysages de Bretagne : la spécificité du bâti breton s'est amoindrie avec l'utilisation des mêmes matériaux et architectures que le reste de la France (cf. fiche Patrimoine naturel et paysager).

Accessibilité et usages partagés du bâti

Dans une région qui a promu la maison individuelle en lotissement, l'évolutivité des logements, notamment en fonction de l'âge, se pose. Des initiatives fleurissent en matière d'habitat partagé et de tiers lieux, qu'il s'agit de soutenir et d'accompagner.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel et tertiaire, public et privé. **Objectif de 50 000 logements rénovés par an, avec un niveau de performance énergétique élevé** (BBC Rénovation).
2. **Simplifier et favoriser l'accès aux financements** pour la rénovation énergétique globale, en renforçant les plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat
3. **Accélérer le développement de la filière bretonne d'éco-construction (matériaux biosourcés, recyclés et terre crue) et de la rénovation, créatrice d'emplois non délocalisables.** Soutien à ses acteurs : organismes de formation, entreprises de l'ensemble de la filière (des maîtres d'œuvre aux artisans et entreprises en passant par les bureaux d'étude et les fournisseurs).
4. **Pour une Région exemplaire dans le réemploi des matériaux,** en favorisant la déconstruction plutôt que la démolition des bâtiments régionaux
5. Poursuivre le **plan désamiantage** des lycées et faire en sorte qu'aucun lycée de Bretagne ne dépasse les normes légales autorisées d'**exposition au radon** (à défaut, elle procédera aux travaux nécessaires)

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Axe prioritaire 1 : Atteindre un objectif de rénovation de 50 000 logements par an

1. Réhausser les objectifs du SRADDET, en particulier pour la massification de la rénovation des logements et **viser 50 000 logements rénovés par an, avec un niveau de performance énergétique BBC Rénovation** (avec possibilité d'atteindre le niveau BBC en investissant des projets collectifs d'énergies renouvelables)
2. **Poursuivre et renforcer le financement des acteurs de la rénovation sur les territoires,** maintenir un financement lié aux moyens humains et non à la réalisation d'actes

3. **Renforcer les plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat** sur l'ensemble de la Bretagne, pour faire vivre un véritable Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), qui favorise l'accès à l'information, aux subventions et aux professionnels «agrés» **pour une rénovation globale** (thermique, phonique, sanitaire avec des matériaux bio-sourcés, recyclés ou terre crue), intégrant le réemploi et le recyclage des matériaux. Accompagner ces plateformes pour qu'elles deviennent **guichets uniques de l'habitat**. Mettre en place un **système de bonus** pour les territoires ayant mis en place des aides locales pour la rénovation BBC afin d'encourager la multiplication de ces initiatives territoriales.
4. **Simplifier et favoriser l'accès aux financements** de la rénovation énergétique. (tiers-financement, déploiement des Certificats d'économie d'énergie (CEE), SEM dédiée sur le modèle déployé dans le Grand Est - Oktave)
5. **Aider les bailleurs sociaux à la rénovation, notamment énergétique, du parc de logements sociaux**, pour un habitat sain et économe, en captant des financements européens
6. **Réhabiliter les lycées anciens** en privilégiant l'approche de l'économie circulaire (déconstruction plutôt que destruction, matériaux et équipements recyclés et/ou de seconde main...) et de l'éco-construction. Impliquer les équipes et sensibiliser les lycéens pour faire de ces chantiers des opportunités de chantiers participatifs et de formation aux enjeux énergétiques des bâtiments
7. Mettre en cohérence ces objectifs avec les actions de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et de la SEM Breizh et renforcer son action d'acquisition de foncier (cf. fiche Aménagement)
8. Soutenir la réhabilitation du patrimoine

Axe prioritaire 2 : Soutenir le développement d'une filière de rénovation et d'éco-construction

9. **Renforcer la filière bretonne de rénovation du bâti**
10. **Renforcer la formation des professionnels (artisans) dans la rénovation performante/BBC**. Soutenir les expérimentations des dispositifs comme DOREMI.
11. **Renforcer la filière d'éco-construction en soutenant ses acteurs et sa structuration** : organismes de formation, entreprises de l'ensemble de la filière (des maîtres d'œuvre aux artisans et entreprises en passant par les bureaux d'étude et les fournisseurs).
12. Encourager une **construction neuve à faible besoin énergétique, avec des matériaux sains, locaux et à faible impact environnemental** (matériaux biosourcés, recyclés ou terre crue, réemploi), qui prend en compte l'adaptation

des logements au changement climatique (risque inondation, confort d'hiver, confort d'été etc.)

13. Introduire dans **la commande publique de formation des critères qualitatifs sur la performance du bâti** intégrant l'utilisation et la mise en œuvre des éco-matériaux, sains et locaux
14. Faire de la **région Bretagne une région exemplaire dans son propre bâti** (construction neuve et/ou rénovation) en termes de bâtiments passifs, BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive) avec une empreinte carbone proche de zéro
15. Créer un **Observatoire régional de l'habitat**

Axe prioritaire 3 : Favoriser le réemploi dans le secteur du bâtiment

16. **Encourager la déconstruction et le réemploi dans les chantiers**, en priorisant les bâtiments de la Région
17. Mettre à disposition du **foncier pour l'entreposage et le stockage des matériaux** en lien avec le réemploi
18. **Soutenir les acteurs du réemploi dans le secteur du bâtiment**, favoriser la création des filières de réutilisation de la matière
19. **Favoriser les formations sur le réemploi des matériaux**

Axe prioritaire 4 : Favoriser un habitat sain

20. **Accompagner les collectivités dans leur lutte contre les logements toxiques** (diagnostic « technico sanitaire » des logements dont les personnes sont atteintes de pathologies liées aux conditions de vie et d'hébergement (notamment qualité de l'air intérieur: problèmes liés aux remontées capillaires, au défaut de renouvellement d'air, moisissures, plomb...) avec prescription de travaux
21. Poursuivre le **plan désamiantage** des lycées et faire en sorte qu'aucun lycée de Bretagne ne dépasse les normes légales autorisées d'**exposition au radon** (à défaut, elle procédera aux travaux nécessaires) (cf. fiche Lycées)
22. Engager un **programme d'inventaire, de sécurisation et de dépollution des friches agricoles amiantées**

Axe prioritaire 5 : Adapter les bâtiments aux nouveaux usages

23. Soutenir les **démarches collectives entre propriétaires** (habitat partagé)
24. Soutenir les filières "**habitats légers**" et engager le dialogue avec les collectivités pour les promouvoir comme solutions adaptées